



Fédération Wallonne des Services de Santé Mentale – FéWaSSM ASBL
Siège social : rue du Luxembourg, 15 – 6900 Marche-en-Famenne
Courriel : fewassm@gmail.com

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 18 décembre 2018

Présents :

Geoffrey BLAFFART, Isabelle CAMMARATA, Chantal DAMBLY, Gwenaëlle LEFEBVRE, Laurence LICOUR, Isabelle LINKENS, Sophie MEUNIER, Francis PITZ Alain ROZENBERG, Benoit Van Tichelen

Excusés :

Catherine DUNGELHOEFF (procuration à Geoffrey Blaffart)

Absents :

Michaël DEMELENNE, Salvatore LORIA, Frédéric TORNABENE

1. Approbation du PV du CA du 20 novembre 2018

Au point 6, CAF ,ajouter : Proposition d'un montant maximum, la CAF propose 15€. Après délibération, le CA propose 20€.

Le PV est approuvé

2. Avant-projet de Décret

Depuis le dernier CA, il y a eu 2 réunions du groupe de travail au Cabinet. Les réunions sont constructives mais les PV n'intègrent pas toutes les remarques et propositions.

Les points d'accroche majeurs sont :

- La pluridisciplinarité avec obligation d'un suivi psy (en même temps qu'une autre prise en charge ou après) , le terme « approche pluridisciplinaire » proposé en groupe de travail n'est pas repris dans le texte.
- Le paiement de la consultation de 3€ max pour les personnes ayant un revenu inférieur au salaire minimum. Cela pose des questions telles que : qu'est-ce qu'un revenu ? les différentes allocations entrent-elles en ligne de compte ? qui va contrôler ? quid de la légalité pour la consultation et la conservation de ces

données ?..... Pour I.Demaret, c'est au patient à prouver qu'il n'a pas les moyens de payer plus.

Une réunion CAF/Aviq a eu lieu pour lister les priorités concernant le financement

- Augmentation des frais de fonctionnement
- Obligations des employeurs (c'est un dû)
- Valorisation des médecins : 8% ce qui est peu attractif
- Valorisation de la fonction DA 10%
- Les publics prioritaires

Concernant la valorisation de la fonction DA, nous n'avons pas suffisamment travaillé ce point pour pouvoir le défendre. Il faut objectiver la charge de travail, la pondérer par rapport au nombre d'ETP, au nombre de sièges...

Le CA propose d'envoyer un courrier à la Ministre Gréoli avec copie à I.Demaret, Mr Derekens, Mr Henrard avec les points suivant :

- On s'oppose au tarif intermédiaire de 3€
- On remplace « suivi » psy par « approche pluridisciplinaire »
- Concernant les modalités d'évaluation , nous serons attentifs à ce qu'elles soient définies avec le Crésam et la Féwassm
- Ajouter dans le Décret le principe de la dérogation s'il n'y a pas de psychiatre (art 550 §4)
- Les annotations personnelles ne peuvent pas être consultées, c'est illégal (art 552§4)

Le bureau rédige un courrier en ce sens et en faisant référence aux avis du CWAS et du CWE, concordants avec la Féwassm.

3. Evaluation

Le principe de l'évaluation est acquis , se pose la question

- Des modalités pour la consultation des usagers 1x/an
- Des modalités , de la pertinence et du sens pour l'évaluation du suivi tous les 6 mois

Le thème de l'évaluation va être travaillé en commission éthique et clinique avec l'aide du Crésam. Le groupe DT pourrait intégrer la commission pour éviter le travail en parallèle.

4. Retour des commissions et groupe DT

La CAF continue à travailler sur les simulations budgétaires

La commission clinique et le groupe DT vont travailler sur l'évaluation. Un retour est fait de la présentation par le Prof Lorant de l'étude sur les soins de santé mentale commandée par le KCE.

5. Permanent

La Ministre Gréoli a décidé d'accorder une subvention de 56.950€ pour la coordination de la Féwassm. Elle est en attente de l'avis favorable de l'inspection des finances et de l'accord du ministre du budget.

Ce point sera travaillé au Bureau

6. Newsletter

Listing des points à mettre dans la newsletter.

7. Divers

- Un courrier est adressé à B.Van Tichelen par Mr Lejeune de la Province du Hainaut . Il invite la Féwassm à le rencontrer dans ses locaux sans faire mention de l'objet de cette rencontre.
B.Van Tichelen et I.Linkens vont lui proposer un RDV au Cresam
- APE : le financement sera réparti dans les différents ministères, à chacun de décider ce qu'il en fera →laisser l'UNIPSO négocier.

Le CA est levé